

Communiqué de presse



## Lancement d'une consultation en ligne inédite auprès des personnes en situation de handicap et de leurs proches pour simplifier leur relation avec l'administration.

Aujourd'hui en France, plus de 10 millions de personnes sont concernées par le handicap et expérimentent quotidiennement la complexité et la lenteur des démarches administratives<sup>1</sup>. C'est sur la base de ce constat que le Premier Ministre, la Secrétaire d'Etat aux personnes handicapées, et le Ministre de l'Action et des Comptes publics ont demandé au député Adrien Taquet et au conseiller du CESE Jean-François Serres de mener une mission visant à simplifier le parcours administratif des personnes en situation de handicap.

C'est dans ce cadre que s'ouvre aujourd'hui la première grande consultation en direction des personnes en situation de handicap et de leurs aidants.

*« Ce que vous ne faites pas avec nous, vous le faites contre nous ».*

Ecouter les personnes, partir de leurs besoins : tel est le fil conducteur de cette mission qui a été déterminant dans l'élaboration de cette consultation en ligne structurée autour du parcours de vie des personnes handicapées. Les internautes pourront identifier les freins et les blocages qu'ils rencontrent dans leur vie, au travers de 7 grands « moments » que sont :

- la découverte et la reconnaissance du handicap ;
- la prise en charge et l'accès aux soins ;
- l'éducation et la formation ;
- l'emploi ;
- la vie quotidienne ;
- la vie citoyenne ;
- l'avancée en âge.

Les personnes en situation de handicap, leurs aidants, ainsi que les associations qui les représentent peuvent témoigner **jusqu'au 9 mars**, à l'adresse **[www.egalite-handicap.gouv.fr](http://www.egalite-handicap.gouv.fr)**

Cette consultation se veut une consultation « ouverte », où les contributions sont apparentes et peuvent donner lieu à des réactions et des commentaires, ainsi qu'à un système de votation afin de hiérarchiser les attentes des personnes.

La plateforme a été développée pour être accessible à l'ensemble des personnes en situation de handicap, et dispose d'une version intégrée rédigée en FALC.

---

<sup>1</sup> 35% des personnes handicapées et leurs aidants jugent les démarches administratives assez voire très complexes, *Baromètre de la complexité, DITP/BVA, décembre 2016.*

## **Le handicap, une priorité du quinquennat.**

Fin novembre 2017, le Premier ministre Edouard Philippe a confié à **Adrien Taquet**, député, et **Jean-François Serres**, membre du Conseil économique, social et environnemental, une mission visant à la simplification administrative dans le champ du handicap.

**Son objectif ?** Proposer à la secrétaire d'Etat et au ministre de l'Action et des Comptes publics et chargée des Personnes handicapées, **des mesures de simplification administrative au bénéfice des personnes en situation de handicap et de leurs proches**. La mission dispose d'un appui de la direction interministérielle de la transformation publique (DITP). Elle rendra ses conclusions en avril 2018 afin de **nourrir la préparation la Conférence Nationale du Handicap qui sera réunie sous l'égide du Président de la République en mai prochain**.

Pour mener à bien ces travaux, la mission a souhaité adopter une démarche résolument centrée sur les besoins des personnes handicapées et de leurs aidants, en mobilisant différents outils :

- une **grande consultation** en ligne ;
- des **entretiens individuels** en face à face avec 120 personnes en situation de handicap sur les thèmes de la scolarisation, de l'emploi et de la vie quotidienne ;
- de **l'innovation sociale** avec le recours à une **technique d'immersion**, permettant aux auteurs de reconstituer *in concreto* les parcours de vie des personnes.

***Adrien Taquet**, député de la 2e circonscription des Hauts-de-Seine et membre de la Commission des affaires sociales, fait partie des fondateurs d'En Marche. Diplômé en droit à l'Université Paris X et de l'IEP de Paris, quadragénaire passé par le secteur de la communication, il est à l'origine du nom du Mouvement. Engagé de longue date en politique, il s'est saisi des sujets de précarité et de handicap, et pilote un groupe de travail au sein de la Fondation Jean Jaurès sur les conditions carcérales. Membre du Comité de pilotage du 4<sup>ème</sup> plan Autisme, il a été chargé en novembre dernier par le Premier Ministre Edouard Philippe, la Secrétaire d'Etat Sophie Cluzel et le Ministre Gérald Darmanin d'une mission de simplification administrative dans le champ du handicap.*

***Jean François Serres**, 59 ans, engagé dans le secteur associatif et l'action sociale. Après 8 ans au sein d'Emmaüs Habitat (1995-2003), il devient Délégué général des Petits Frères des Pauvres jusqu'en juin 2016. Il est à l'origine de Monalisa, la « mobilisation nationale contre l'isolement social des personnes âgées ». Il est Vice-président du Mouvement Associatif et y représente l'UNIOPSS (Union Nationale Interfédérale des Œuvres et Organismes Privés Sanitaires et Sociaux). Au CESE (Conseil Economique, Social et Environnemental), il siège à la section des affaires sociales et de la santé ainsi qu'à la Délégation à la prospective et à l'évaluation des politiques publiques.*

### **Contact presse Adrien TAQUET :**

06 98 02 45 10

Gwennaelle.Pierre@clb-an.fr

### **Contact presse DITP :**

Axelle DE FONTGALLAND - 01 71 21 10 90 | 06 29 88 52 55

axelle.de-fontgalland@modernisation.gouv.fr